

**DELIBERATION N° 18/081 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT L'AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EFFECTIFS
DE LA COLLECTIVITE DE CORSE****SEANCE DU 29 MARS 2018**

L'an deux mille dix huit, le vingt neuf mars, l'Assemblée de Corse, convoquée le 15 mars 2018, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Mattea CASALTA à M. Paul MINICONI
M. Marcel CESARI à Mme Paola MOSCA
M. Francis GIUDICI à M. Jean-Martin MONDOLONI
Mme Stéphanie GRIMALDI à Mme Isabelle FELICIAGGI
Mme Julie GUISEPPI à M. François BENEDETTI
M. Camille de ROCCA SERRA à Mme Christelle COMBETTE
Mme Anne-Laure SANTUCCI à Mme Muriel FAGNI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE la création des postes budgétaires listés ci-après :

Filière et cadre d'emplois	Catégorie	Nombre de postes créés	Grades concernés
Agents de maîtrise	C	14	Agent de maîtrise
		<hr/> 14	

ARTICLE 2 :

PRECISE que les postes budgétaires listés ci-après feront l'objet d'une suppression à la date de titularisation des agents concernés dans le nouveau cadre d'emplois.

Filière et cadre d'emplois	Référence dé-libération initiale	Référence poste budgétaire	Catégorie	Nombre de postes supprimés
<u>Filière technique :</u> - Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	n° 08/215 AC n° 07/282 AC n° 06/254 AC n° 14/070 AC n° 07/283 AC n° 07/283 AC n° 84/042 AC n° 09/050 AC	01164 01009 00807 01542 01044 01092 00060 01285	C	8
- Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	n° 09/099 AC n° 11/025 AC n° 06/254 AC n° 08/215 AC n° 07/283 AC n° 07/283 AC	00778 01455 00794 01264 01060 01066		6
				<hr/> 14

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le 29 mars 2018

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI

Accusé de réception

Objet	AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE DE CORSE
Identifiant acte	02A-200076958-20180329-07210-AR
Identifiant interne	07210
Date de réception par la préfecture	6 avril 2018
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	29 mars 2018
Code nature de l'acte	2
Classification	4.1.1

[Fermer](#)